



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 12 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de procurations :	04
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation :	06 décembre 2016
Date de publication :	20 décembre 2016

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFEVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sévin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PECHINOT, M. Jean-Pascal FICHERE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Esther SCHLEGEL, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, Mme Phanie BOUVRET, M. Jean BORDAT

Référence

N° 16.12.12.188

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Projet de réhabilitation de l'école élémentaire Wilson et de déménagement de la halte-garderie « l'Ile Enchantée »

Secrétaire de séance

Jean BORDAT

Rapporteur

Esther SCHLEGEL

Conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Alexandre DOUZENEL

M. Mathieu BERTHAUD à Mme Isabelle DELAINE

M. Ako HAMD AOUI à Mme Phanie BOUVRET

Mme Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE à Mme Nathalie JEANNET (à partir DCM n°16.12.12.155)

Conseillère absente non représentée :

Mme Sylvie HEDIN

Conseillers absents en cours de séance:

Mme Phanie BOUVRET (DCM n°16.12.12.152) ; M. Stéphane CHAMPANHET (DCM n°16.12.12.178-179-180)

A l'heure actuelle, l'école élémentaire Wilson (9 classes + ULIS) et la halte-garderie « L'Ile Enchantée » (35 places d'accueil) sont regroupées dans un même bâtiment construit en 1925 entouré de trois rues :

- L'avenue de la paix (entrée de l'école élémentaire qui malgré les aménagements de sécurisation réalisés et la présence d'un agent au passage piéton reste dangereuse et passante)
- Le boulevard Wilson (entrée des enseignants et des taxis de l'ULIS)
- L'impasse Faustin Besson (entrée de la halte-garderie)

L'école élémentaire Wilson occupe une surface totale de bâtiment d'environ 1700 m² (avec caves et chaudière en sous sol):

- Deux ailes en rez-de-chaussée (salles de classes, BCD et ALSH, locaux techniques, sanitaires) l'une le long de l'impasse Faustin Besson et l'autre le long de l'avenue de la Paix ;
- Une aile « centrale » avec deux angles Nord et Nord-Ouest le long du boulevard Wilson en RDC (comprenant notamment le restaurant scolaire, une salle de classe et l'ULIS, des sanitaires) et en R+1 (comprenant des salles pour le périscolaire, des locaux techniques, un bureau, une salle de classe, une salle de musique pour les classes à horaire aménagés musicales -CHAM-, un logement de fonction occupé pour nécessité absolue de service) ;
- Une autre aile, à l'opposé du boulevard Wilson (comprenant le préau couvert chauffé réhabilité en 2016 et des sanitaires) et un espace d'accueil des élèves ;
- Une cour centrale d'environ 2500 m².

La halte-garderie « l'Ile Enchantée » occupe, à l'angle de deux ailes du même bâtiment au fond de l'impasse Besson, une surface d'environ 200 m² à laquelle s'ajoute un espace de jeux extérieurs.

Compte tenu :

- Des besoins de modernisation de l'école élémentaire Wilson, des besoins de sécurisation de ses abords et de la nécessité de la rendre plus accessible, notamment aux élèves de l'ULIS,

- Des préconisations d'intervention et de l'avis défavorable rendu par la Commission de Sécurité du 24 octobre 2016, concernant à la fois l'école élémentaire Wilson et la halte-garderie « l'Ile Enchantée », situées dans le même ensemble architectural,

La Ville de Dole souhaite mettre en œuvre rapidement un projet de réhabilitation visant à la fois :

- À transférer la halte-garderie « l'Ile Enchantée » dans de nouveaux locaux conformes à ses besoins d'accueil et aux nouvelles exigences de la PMI et de la Commission de Sécurité. À cette fin, elle souhaite confier un mandat de concession de travaux et de services à la SPL Grand Dole Développement 39 pour la réalisation d'une « Maison de l'Enfance » à l'horizon 2018-2019. Cette nouvelle structure pourrait être construite cours Clémenceau en fonction des résultats des études de faisabilité actuellement en cours de finalisation ;
- À réhabiliter l'école élémentaire Wilson dans le cadre d'un phasage d'interventions successives programmées sur 3 années.

La répartition précise des espaces, le phasage des travaux (en situation d'utilisation des locaux) et le dimensionnement budgétaire de l'opération restent encore à préciser, dans le cadre d'une concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 6 décembre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à prendre toute mesure d'urgence en vue de la mise en conformité incendie et de la sécurité de l'école élémentaire Wilson et de la halte-garderie « l'Ile Enchantée », dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à poursuivre le dimensionnement et la conception du projet de réhabilitation /sécurisation/ modernisation de l'école Wilson par le biais d'une prestation dédiée de maîtrise d'œuvre externe,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à mandater la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'étude et la mise en œuvre du projet de « Maison de l'enfance »,
- **SOLLICITE** les cofinanceurs potentiels du projet, et notamment l'État, le Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté, le Conseil Départemental du Jura et la CAF, aux taux les meilleurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

*Fait à Dole, le 13 décembre 2016
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- ◆ Pilotage et Coordination
- ◆ Trésorerie Principale
- ◆ Pôle Moyens et Ressources/Finances
- ◆ Direction des Services Techniques
- ◆ Pôle Actions Éducatives

Jean-Marie SERMIER.

